

AIDE-MÉMOIRE- DEMANDE DE PERMIS- NOUVELLE RÉSIDENCE

- 1. Prendre rendez-vous avec l'inspectrice afin d'expliquer votre projet. Vous pourrez ainsi vérifier l'usage, les marges et les dispositions à respecter sur le lot à construire.
- 2. Faire exécuter des plans de construction par un technologue en architecture ou un architecte.
*** Le sceau du professionnel est requis par la municipalité***

Synchroniser les documents requis pour votre installation septique et votre puit en même temps, car les trois permis devront être émis au même moment
- 3. Faire implanter la résidence par un arpenteur.
- 4. Compléter la demande de permis à la municipalité. Amener une copie de votre plan d'implantation (papier) et de votre plan de construction (papier) à la municipalité afin de remplir la demande de permis. Vous aurez également besoin du coût total des travaux, du nom de l'entrepreneur qui exécutera les travaux (s'il y en a un) et de tout les matériaux (revêtement extérieur, toiture, structure, fondation).
*** Prévoir un délai maximal de 60 jours ferme pour l'émission du permis, dépendamment du volume des demandes, lorsque le dossier est complet***
- 5. Lorsque le permis est prêt, l'inspectrice appelle le client pour venir payer le permis à la municipalité. Le permis n'est pas valide tant qu'il n'est pas payé. Les frais dépendent du coût total des travaux, ils sont payables en argent comptant juste (pas de 'change') ou par chèque.
***Le permis est valide un an. Si vos travaux ne sont pas terminés après un an, veuillez communiquer avec l'inspectrice afin de renouveler votre permis au même coût ***
- 6. Exécuter les travaux.
- 7. Faire localiser la résidence par un arpenteur.
- 8. Amener le plan de localisation à la municipalité. Le dossier est ensuite fermé à la municipalité.

****Gardez toujours vos plans de construction, d'implantation, votre certificat de localisation et votre permis de construction avec vous dans un endroit bien rangé. Ils sont la preuve que vos travaux sont conformes****

Pour toute question ou pour un rendez-vous, n'hésitez pas à communiquer avec l'inspecteur municipale au 819-877-3258 ou encore par courriel : inspection@ham-sud.ca